RÉPONSE
A LA LETTRE
DE M. LE MAIRE DE PARIS,

PAR UN OFFICIER MUNICIPAL DE PROVINCE,

Sur le danger de protéger, à main armée, l'installation aux Théatins, des Prêtres non-conformistes.

IMMORTELS Parisiens, de tous les services que M. Bailly a pu vous rendre, et peut-être à la France entière, il n'en est point, selon moi, de comparable au bien que sa lettre peut faire, si on lui donne le tems de l'opérer.

Mais si, dès dimanche prochain, dans quinze jours, ou dans un mois même, l'on entreprenoit de vouloir faire exécuter la loi rendue en faveur des prêtres refractaires, et employer la force à cet effet, je dirois que M. Bailly, par ses beaux discours et par son humilité peut-être trop grande, auroit cherché à séduire ses concitoyens, et voulu se préparer ainsi les moyens d'excuser un

crime que je le crois incapable de commettre.

Ne pourroit-on pas comparer l'état actuel de la Nation, à un malade qu'un remède violent exposeroit à la mort, tandis qu'un modéré lui prépareroit et lui assureroit de longs jours ?

L'on ne voit presque dans tous les hommes qui sollicitent avec tant d'acharnement l'exécution d'une loi nouvelle, que les ennemis jurés de nos Représentans, et conséquemment ceux de notre Constitution.

Plusieurs prétendent même que M. d'Autun a surpris l'Assemblée Nationale, en obtenant d'elle le décret du 7 du mois dernier.

Que ce n'étoit ni le moment de le solliciter, ni le moment de le rendre.

Que celui du 11 avril accordoit à ces prêtres rebelles tout ce qu'on pouvoit leur accorder dans la crise actuelle.

Quant à M. Bailly, c'est avec peine que je crois pouvoir dire qu'il me paroît avoir malheureusement perdu la confiance du plus grand nombre des Parisiens ; et je ne pense pas que sa lettre, dont le style est si soumis et si humble, soit capable de la lui faire regagner, s'il la démentoit par quelque acte d'autorité trop prompt.



Je vais me permettre de relever quelques phrases.

Il ne faut pas, dit ce magistrat, *nous le dissimuler : la chose publique est menacée ; on veut profiter de la division du clergé et de la querelle des prêtres ; on veut arriver à une guerre civile par une guerre religieuse.*

M. le Maire, vous ameneriez vous-même cette guerre, si, dans le moment actuel, vous vouliez protéger les refractaires, jusqu'à employer la force pour les installer aux Théatins.

Différez donc un remède que vous ne pourriez employer qu'en exposant l'Etat au plus grand danger.

Attendez la fin de notre constitution, et alors tous les bons citoyens vous seconderont, et nos prêtres *non-conformistes* seront protégés, et par les hommes, et par les loix.

François, entendez la liberté.

Et vous, M. Bailly, entendez donc leurs justes inquiétudes, et ne cherchez pas à les augmenter par des moyens qui, s'ils étoient employés, feroient suspecter vos sentimens, et pourroient renverser l'hôtel de la liberté.

Soldats, Citoyens, Magistrats mêmes, nul ne doit délibérer quand la loi a prononcé,

quand elle a parlé par la voie de ses organes voulus, choisis, élevés par vous-mêmes.

M. le Maire, si, dans l'établissement d'une nouvelle loi, les citoyens croyoient y voir la patrie en danger, l'obéissance ne seroit-elle pas un crime ?

Quelle est la loi qui domine aujourd'hui ? Celle de l'opinion. Quelle opinion a-t-on des *non-conformistes* ? La plus mauvaise possible.

Ce seroit donc exposer la nation entière, que de leur accorder actuellement plus que le décret du 11 avril dernier, et conséquemment de protéger leur établissement dans un temple particulier.

Voudriez-vous que pour des hommes qui toute la vie ont été un scandale pour la religion et pour leurs semblables, et dont le premier soin va être de dépouiller adroitement les familles de leurs biens :

Voudriez-vous, dis-je, faire égorger la moitié du royaume, pour une poignée de sujets, qui, jour et nuit, méditent et complottent de bouleverser l'Etat, et de l'anéantir.

Qu'ils se soumettent à la Constitution : il ne peut y avoir que les ennemis de Dieu, des loix, des hommes et d'eux-mêmes, qui refusent de le faire.

Leur conscience, nous disent-ils, le leur défend.

Et la mienne, à moi, me dit qu'ils sont fourbes, et qu'elle le leur ordonne.

C'est ainsi que parle la conscience de tous les honnêtes gens; mais les prêtres en eurent-ils jamais? Oui, ceux que nous avons choisis.

Si ma voix pouvoit être entendue de tous mes concitoyens, si je pouvois avoir assez mérité leur confience pour espérer qu'ils cédassent à l'impulsion de mes sentimens pour eux, je leur dirois : ne vous laissez pas tromper, égarer, votre bonheur est prêt.

Alte-là, M. le Maire : si notre bonheur est prêt, ne le laissons pas échaper : et c'est, peut-être, ce qui nous arriveroit, si l'on cédoit aveuglement à l'impulsion de vos sentimens, de la sincérité desquels l'on paroît douter.

Il existe dans la Capitale, un nombre de factieux et d'ennemis de la chose publique, qui veulent détruire votre ouvrage.

Quels sont ces principaux ennemis? Les prêtres à qui l'on doit protection; les prêtres rebelles à la loi. Attendez, disent les Parisiens, tel est peut-être aussi le langage de toute la France

On vous dit que vos magistrats vous trompent.

L'autorité de quelques magistrats peut-elle, dans la circonstance présente, prévaloir sur l'opinion publique, sur des citoyens éclairés, sur des François enfin, qui savent si bien respecter les loix de la nature, celles que l'on croit que vous voulez les déterminer à violer, sous le prétexte de faire exécuter une loi, dans un moment où l'Etat a tout à craindre.

Tous les maux peuvent fondre sur vous, si les magistrats sont suspects, et les autorités méconnues.

Tous les maux tomberoient infailliblement sur les François, si, par la force des armes, l'on vouloit les contraindre d'accorder protection à ceux qu'ils regardent et qui sont réellement leurs plus cruels ennemis : les prêtres refractaires enfin.

Sans doute je ne vous trompe pas ; je ne puis pas vouloir vous tromper.

Mais, M. Bailly, ne pouvez-vous pas vous tromper vous-même. Eh ! Quelles seroient les victimes de votre erreur ? Tous les François.

Je ne puis vouloir que votre intérêt et

votre bonbeur. Vous m'avez estimé ; je vous respecte et je vous aime.

M. le Maire, les Parisiens et toute la France sûrement vous payeront du plus sincère retour, si vous vous rendez à leurs vœux, si vous différez de satisfaire l'empressement où sont les prêtres *non-conformistes*, de vouloir célébrer notre culte dans un temple particulier.

Je pourrois peut-être vous assurer, vous garantir même, d'après l'opinion publique, qu'il leur sera accordé. Mais tous les bons citoyens vous prient de différer à employer la force. Pourriez-vous leur refuser cette satisfaction ? vous ne les aimeriez donc pas ?

Je vous demande de croire à la pureté de mes vues, et à la vérité de mes exhortations.

Nous y croyons, disent les Parisiens, mais payez nous de retour. Croyez aux nôtres.

Vous ne pouvez être heureux que par la loi.

C'est ce que tout le monde sait.

Mais il ne faut pas confondre une loi reçue et mise en pratique, avec une loi qu'on veut établir. Le mérite de l'une est connu, et le vice de l'autre est ignoré.

Qu'arriveroit-il, M. Bailly, si vous vouliez installer actuellement les prêtres refractaires, aux Théatin? Une guerre civile; et voici com-

ment : ces mauvais prêtres, ont peut-être ici plus de cent mille hommes dans leur parti, et qui veulent une contrerevolution. Ces cent mille hommes venant peu-à-peu s'opposer à vos forces, voilà Paris et toute la France livrés aux plus grands malheurs.

Qu'ils s'exposent seuls, ces prêtres, s'ils le jugent à-propos ; mais gardez-vous bien de les protéger, M. Bailly, ce seroit au moyen de cette protection que vous leur accorderiez, et qu'ils demandent, que vous verriez éclater la guerre civile, parce qu'ils opposeroient vos forces à leurs forces mêmes.

Car ce ne sont pas des messes, qu'il veulent dire, vous en êtes bien persuadé ; c'est, au contraire, une guerre civile qu'il veulent allumer, et vous leur en ouvririez le moyen en les protégeant.

Bornez-vous donc, M. le Maire, à vos sages remontrances ; attendez-en l'effet avec patience ; et s'il est aussi heureux et aussi prompt que je le desire, vous vous serez acquis bien légitimement une gloire immortelle.

De l'Imprimerie de GUERIN, rue des Boucheries Saint-Honoré, N°. 10.